

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 25 mars 2022</b>	<b>N° 2022-212</b>

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY  
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

**EXCUSE(S) :**

**Monsieur Philippe POUTOU.**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16  
M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37  
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h  
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40  
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h  
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30  
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10  
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20  
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09  
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15  
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30  
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16  
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38  
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45  
Mme Simone BONORON à partir de 18h11  
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38  
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45  
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38  
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 25 mars 2022</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction de la Nature	<b><i>N° 2022-212</i></b>

---

**Blanquefort - Espace-Test agricole Tanaïs - Contrat de co-développement 2018-2020  
C040560130 - Contrat de co-développement 2021-2023 C050560049 - Subvention  
d'investissement - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son Agenda 21 et de sa politique de développement durable, la ville de Blanquefort entend soutenir une agriculture de proximité de qualité par diverses actions, notamment par la valorisation agricole de certaines propriétés communales.

Depuis avril 2017, l'association Porte Greffe a été chargée par la ville de Blanquefort de la gestion et de l'animation de l'Espace test agricole de Tanaïs. Ce dispositif est destiné à accompagner les personnes en situation de reconversion professionnelle vers les activités agricoles et les porteurs de projet qui souhaitent se lancer dans cette activité.

L'accompagnement est également renforcé par un réseau de partenaires de proximité parmi lesquels est identifié un professionnel qui joue le rôle de tuteur/parrain. Ce réseau de partenaires est mobilisé dans la perspective d'assurer 4 fonctions qui se déclinent de la manière suivante : fonction « couveuse » (hébergement juridique, numéro SIRET...), fonction « pépinière » (mise à disposition d'un site équipé pour la production maraîchère), fonction « accompagnement » (technique, à l'entrepreneuriat, la commercialisation, recherche de foncier...), fonction « coordination » assurée par Porte Greffe.

En se dotant d'un tel outil de production et d'accompagnement, la ville de Blanquefort, aux côtés de Bordeaux Métropole, encourage les circuits courts locaux et le développement de l'autonomie alimentaire de l'agglomération.

Ainsi dès 2018, les actions suivantes ont été réalisées :

- remplacement des bâches des 3 autres serres (12 000 € TTC) ;
- étude pour amélioration du système d'irrigation (5 000 € TTC ou en régie Bordeaux Métropole) ;
- achat et installation d'une alarme pour sécuriser les deux bâtiments mis à disposition (2 000 € TTC)
- remplacement de la clôture sur les limites sud et est (5 300 € TTC)

Cependant, la pandémie mondiale a impacté fortement les actions menées à l'espace test agricole de Tanaïs en 2020 et 2021.

De plus, deux personnes du service Développement Durable de la ville de Blanquefort ont quitté leurs fonctions en début d'année 2021 et ont été remplacées en août et en décembre 2021. Cela a fait prendre du retard dans le suivi et le dépôt des dossiers de subvention auprès des services de Bordeaux Métropole.

En 2020 et 2021, les actions suivantes ont été réalisées et font l'objet de la présente

délibération :

Année	Actions	Montant	Total	Subvention demandée
2020	Complément de bâchages des serres	4 115,61 € HT 4 938,73 € TTC	10 904, 93 € HT 12 985, 91 € TTC	<b>5 500 €</b> Soit 50,4 % du montant HT
	Clôtures grillagées	5 158 € HT 6 189,60 € TTC		
	Préparation du sol pour la création d'une haie	1 631,32 € HT 1 957,58 € TTC		
2021	Broyage de la végétation	781,21 € HT ( <i>dont 100 € sans TVA</i> ) 917,45 € TTC	3 256,97 € HT 3 888, 36 € TTC	<b>1 500 €</b> Soit 46 % du montant HT
	Plantation d'une haie vive	2 475,76 € HT 2 970,91 € TTC		

Soit un montant de subvention total de 7 000 € (49,4% du montant HT).

#### Modalités de versement de la subvention

Cette subvention d'un montant de 7 000 € fera l'objet d'un versement unique sur la base du budget définitif acquitté et certifié par la commune de Blanquefort.

Ce budget doit être certifié par le représentant légal de la commune de Blanquefort.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse.

#### Obligations de la commune

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs à ce que les relations qu'elle pourrait développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

**VU** la délibération métropolitaine n°2018-247 du 27 avril 2018 relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2018-2020 (fiche action n° C040560130)

**VU** la délibération métropolitaine n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant le dispositif d'aide financière des projets Nature-Agriculture des communes,

**VU** la délibération 2021-526 du 23 septembre 2021 relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2021-2023,

**VU** les dossiers de demande d'aide du 21 janvier 2022 présentés par la commune de Blanquefort,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** cette action est inscrite aux contrats de co-développement 2018-2020 et 2021 - 2023 dans les fiches actions C040560130 et C050560049 « Espace-test agricole Tanaïs », et qu'elle répond aux enjeux métropolitains d'agriculture,

### **DECIDE**

**Article 1** : une subvention d'investissement d'un montant de 7 000 € est attribuée à la commune de Blanquefort au titre de : « Espace-test agricole Tanaïs ».

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3** : les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de l'exercice 2022, en section d'investissement, chapitre 204, compte 2041412, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>31 MARS 2022</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>31 MARS 2022</b>	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PAPADATO